

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 02 FEVRIER 2023

Date de convocation : 27 janvier 2023

Date d'affichage : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : M SECRETAIN pouvoir à Mme COQUELIN, M RENOUARDIERE

Etaients absents : MM BELLANGER, LEMOINE

Mme BRIARD est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N° 2023-2-006 : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2022/2027

Madame MOISAN indique à l'Assemblée que le Contrat Départemental de Territoire 2022/2027 a été signé le 19 octobre 2022 et qu'une enveloppe plafonnée de 175 179 € a été attribuée à la commune de Fréhel pour financer les opérations programmées par la Commune durant toute la période du Contrat.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2023-2-004 du 2 février 2023, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet définitif de réhabilitation et extension de la médiathèque ainsi que le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 769 200 € HT soit 923 040 € TTC.

Il est proposé de solliciter l'intégralité de l'enveloppe du Contrat Départemental de Territoire sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** la volonté de la municipalité de procéder à la réhabilitation et l'extension de la médiathèque de la Commune,
- **ARRETE** le montant prévisionnel des travaux à 769 200 € HT soit 923 040 € TTC,
- **SOLLICITE** l'intégralité de l'enveloppe allouée à la Commune dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2022/2027, soit 175 179 €, pour participer au financement du projet de réhabilitation et de l'extension de la médiathèque,
- **ARRETE** les modalités de financement comme suit :
 - Montant de l'opération : 923 040 € TTC
 - Demande de subvention auprès de la DRAC : 35% des dépenses subventionnables soit 210 679 €,
 - Demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental : 175 179 €
 - Demande de fonds de concours auprès de Dinan Agglomération : 100 000 €
 - Reste à charge Commune financé sur fonds propres : 437 182 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 03 février 2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

